
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2006

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 3 février 2006 à 14h30 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ETAIENT EXCUSES :

- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan donnant pouvoir à Mme ANNEE
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine donnant pouvoir à Mr HAMEL
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Conseil d'administration

du 03/02/2006

II-Questions budgétaires et financières

3 – Budget Annexe Centrale d'Eau : Exercice 2006 : Budget primitif

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 7 décembre 2005.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget annexe Centrale d'Eau pour l'exercice 2006 est présenté pour les montants suivants :

Section d'investissement : 2 209 244.48 €

La décision de l'agglomération rennaise de différer la décision d'engagement de l'importante opération « FEREL-RENNES » a pour effet que les prévisions budgétaires 2006 se limitent à diverses opérations sur ouvrages et installations. De ce fait, le montant total des investissements est bien inférieur à celui de 2005 (4 392 155 €).

Concrètement :

- Le remboursement du capital de la dette est ramené à : 988 960.20 €
- Les études s'élèvent à : 60 000 €
(essais dans les cadre de l'étude de déplaçonnement de l'usine, étude sur le chlorure ferrique, étude de dégazage de l'ozone)
- Les travaux s'élèvent à : 555 000 €
(Complément pour la rénovation de la bache de 5000 m³, restructuration des postes de comptage, travaux sur l'usine, scénographie)

Ces dépenses sont financées par :

- La DGE pour : 17 040 €
- Diverses subventions pour : 22 622.60 €
- L'amortissement des immobilisations pour : 711 829.18 €
- Un virement de la section de fonctionnement pour : 1 152 340.44 €

A noter qu'aucun emprunt n'est nécessaire pour assurer l'équilibre de la section.

Section de fonctionnement : 9 998 423.68 €

En dépenses, les différences les plus notables par rapport à l'exercice 2005 sont :

- Les prestations portées à : 5 878 684.84 €
- La redevance versée à l'Agence de l'Eau portée à : 865 000.00 €
- La participation de l'eau potable à la politique estuarienne portée à : 363 172.00 €
(régularisation de l'exercice 2005 en fonction du volume d'eau réellement vendu :
+ 108 172,00 €)
- Intérêts de la dette ramenés à : 374 347.63 €
(446 545.75 € en 2005)
- Dotation aux amortissements portée : 711 829.18 €
(372 249.98 € en 2005) du fait de l'achèvement de l'opération FEREL-CAMPBON

En recettes, les ventes d'eau et la contre-valeur de prélèvement sont calculées sur un volume de 19.5 millions de m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte comme proposé le budget primitif annexe Centrale d'Eau pour l'exercice 2006
- sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget ou en annexe à la présente délibération

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE

